

Conseils pratiques

Vous voulez acheter une voiture d'occasion ?

Connaissez vos droits

La législation du Connecticut oblige les concessionnaires à :

- Vous indiquer si un véhicule est vendu en l'état.
- Vous autoriser ou à autoriser un mécanicien de votre choix à inspecter une voiture d'occasion avant tout achat.
- Préciser dans le contrat de vente tous les engagements du concessionnaire pour faire les réparations nécessaires ou améliorer l'état de la voiture d'occasion que vous avez l'intention d'acheter.
- Inclure toutes les garanties expresses prévues par la loi dans le contrat de vente de la voiture.
- Honorer une garantie même si elle a expiré à condition que vous informiez le concessionnaire d'une réclamation pendant la période de garantie.
- Vous remettre un formulaire qui doit être signé par le consommateur et le concessionnaire et qui identifie clairement les points que l'État du Connecticut oblige de vérifier avant la vente.

Les ventes privées ne sont pas réglementées par le DMV de l'État du Connecticut. Si vous achetez une voiture à un particulier et que vous rencontrez des problèmes, votre litige relève du droit civil et du tribunal d'instance.

Informez-vous sur les garanties

- Les concessionnaires doivent donner des garanties expresses dans l'État du Connecticut :
 - Si la voiture coûte entre 3 000 et 5 000 dollars et a moins de sept ans, le concessionnaire doit prendre en charge toutes les réparations nécessaires pour que le véhicule soit en bon état et opérationnel pendant au moins 30 jours ou les 2 400 premiers kilomètres, selon la première éventualité.
 - Si la voiture coûte plus de 5 000 dollars et a moins de sept ans, le concessionnaire doit prendre en charge toutes les réparations nécessaires pour que le véhicule soit en bon état et opérationnel pendant au moins 60 jours ou 4 800 km, selon la première éventualité.
 - Si la voiture coûte moins de 3 000 dollars et a plus de sept ans, le concessionnaire peut vendre la voiture en l'état, c'est-à-dire sans garantie, à condition qu'il fasse figurer une clause de non-responsabilité à la première page du contrat de vente et que vous indiquiez votre acceptation de cette même clause.
- Un concessionnaire ne peut pas exclure ni limiter une garantie implicite sur une voiture qui coûte plus de 3 000 dollars.
- La garantie expresse doit préciser que si la voiture tombe en panne pendant la période de garantie, le concessionnaire est responsable de toutes les réparations nécessaires pour maintenir le véhicule en bon état et opérationnel.
- Si la voiture est à l'atelier de réparation pendant plus d'un jour, la garantie est prolongée d'autant.
- En vertu des conditions précitées, un concessionnaire ne peut pas limiter une garantie en utilisant des expressions comme « moitié-moitié »,
 « main d'œuvre uniquement » ou tout autre terme dont le but serait d'essayer de limiter la responsabilité du concessionnaire vis-à-vis de l'acheteur.

Conseils d'achat pour les voitures d'occasion

- Examinez le véhicule très attentivement et insistez pour l'essayer. Examinez la voiture quand il fait jour. Toute avarie, tout dégât ou autres problèmes seront plus faciles à repérer.
- Demandez à un mécanicien de confiance d'inspecter en profondeur votre véhicule avant de l'acheter.
- Assurez-vous que le concessionnaire s'engage par écrit à rectifier des défauts ou à réaliser certaines réparations au moment de l'achat de votre véhicule. Cet engagement écrit fera partie de votre contrat.
- Méfiez-vous des fraudes kilométriques. Un vendeur sans scrupules peut baisser le kilométrique du compteur kilométrique pour vendre au consommateur la voiture plus cher que sa véritable valeur. Avant d'acheter une voiture d'occasion, vérifiez l'historique du véhicule à l'aide du numéro d'identification du véhicule (VIN).
- Vous pouvez vérifier en ligne l'historique du véhicule. Par exemple, la base de données fédérale sur les véhicules automobiles du ministère de la justice, le National Motor Vehicle Title Information System (NMVTIS), www.nmvtis.gov, est un système en ligne qui donne des informations précises sur la désignation d'un véhicule, les données du compteur kilométrique et l'historique de ses avaries. Attendez-vous à payer jusqu'à 4 dollars par rapport. L'organisme américain de prévention de la criminalité dans le domaine de l'assurance, le National Insurance Crime Bureau (NICB), dispose d'une base de données gratuite qui comporte des informations sur les dégâts causés par les inondations et autres renseignements, permettant ainsi aux consommateurs de faire des recherches sur l'historique d'une voiture à l'aide de son numéro d'identification (VIN).



Conseils pratiques

Vous voulez acheter une voiture d'occasion?

Vous voulez acheter une voiture sur Internet?

- Méfiez-vous des vendeurs qui vous demandent de l'argent d'emblée ou qui veulent utiliser un service de virement électronique.
- Méfiez-vous des vendeurs qui changent les conditions en pleine négociation. Soyez vigilant quand le vendeur change d'avis, modifie les conditions de vente ou s'il vous demande de réaliser la transaction en passant d'un site web à un autre.
 - Par exemple, si un vendeur qui figure sur le site Craigslist vous propose de bénéficier de la protection acheteur d'eBay Motors, son offre n'est pas valable. Seules les voitures achetées sur eBay peuvent bénéficier de la protection acheteur d'eBay Motors.
- Méfiez-vous des ventes où le vendeur et la voiture ne sont pas au même endroit. Souvent, le vendeur vous arnaque en vous faisant croire qu'il est militaire et qu'il ne se trouve pas au même endroit que la voiture à vendre ou qu'il a été récemment muté et doit vendre la voiture à un autre endroit.

Trouvez de l'aide

- Si vous pensez que vous avez été victime d'un concessionnaire de voitures d'occasion, vous pouvez contacter le centre des réclamations du Department of Motor Vehicles Consumer Complaint au (800) 842-8222 pour obtenir une assistance.
- Si vous souhaitez portez plainte auprès du Bureau du procureur général, allez sur le site www.ct.gov/ag.

Ressources supplémentaires

Guide de la Federal Trade Commission : « Facts for Consumers: Buying a Used Car »